

2022
DÉCEMBRE



DE LA PART
DE TOUTE L'ÉQUIPE

Joyeux Noël !



À l'intérieur ce mois-ci:

- Séances
- Avis public
- Fermeture du bureau
- Commission des loisirs
- Tournoi de Poker
- Ferme JP & ML Forcier
- FADOQ / Brunch
- Célébrations du Temps des Fêtes
- Nouveautés de la bibliothèque
- Prévention incendie
- SARCA
- Et plus !

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

L'ÉCHO

Municipalité de Saint-Louis

750, rue St-Joseph

Saint-Louis Québec J0G 1K0

450-788-2631

admin@saint-louis.ca

Répertoire téléphonique

Maire :

Yvon Daigle 788-2635

Conseillers :

Jean Sioui 788-2080

Jean-Claude Drolet 788-2020

Patrice Forcier 788-2514

Robert Charron 514-588-1425

Jean-Pierre Arpin 788-2726

Jacques Mathieu 788-2413



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi au jeudi :

08 h 30 à 12 h 00

13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : FERMÉ

Location de salle :

Toutes personnes désirant louer le centre récréatif de Saint-Louis doivent s'adresser à la municipalité au

450-788-2631

durant les heures d'ouverture.

Contrôle animalier

SPA Drummond

1-855-472-5700

FADOQ:

Jean Trempe *Président*

579-489-2696

Aline Méthot *Resp. des cartes*

788-2926

Fabrique St-Louis

931, St-Edouard St-Jude

792-3943



URGENCE

En tout temps composer immédiatement
le:9-1-1

Pour les municipalités non desservies par le
310-4141

Employés et autres services

Directrice générale :

Joscelyne Charbonneau 788-2631

Poste 2001

dg@saint-louis.ca

Secrétaire-trésorière adjointe

Guylaine Lapierre 788-2631

Poste 2002

admin@saint-louis.ca

Inspecteur en bâtiment

Michel Bradner 788-2631

Poste 2003

permis@saint-louis.ca

Responsable des loisirs et adjointe à l'administration:

Lyne Labelle 788-2631

Poste 2005

loisirs@saint-louis.ca

Responsable de la bibliothèque :

Isabelle Leclerc 788-2631

Poste 2008

bibliost-louis@outlook.com

Contremaître aux travaux publics :

Richard Drapeau 779-9388

Poste 2004

voirie@saint-louis.ca

Mathieu Ménard-Sansoucy

Journalier

Chantal Cloutier

Préposée aux Espaces verts, parcs et ménage

INSPECTEUR EN URBANISME

Inspection du territoire

M. Michel Bradner a été embauché, *emploi occasionnel*, entre autres, pour effectuer le suivi des émissions de permis, l'inspection du territoire et des propriétés, pour la fermeture des permis des années antérieures et présentes ainsi que la transmission à l'évaluateur.



M. Michel Bradner

MRC des Maskoutains

Administration générale
450-774-3141

Évaluation foncière
450-774-3143

Gestion des cours d'eau
450-774-3141

Transport adapté
450-774-8810

Transport collectif région.
450-774-3173

Développement économique

Vœux du temps des Fêtes

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

Les membres du Conseil municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes et une bonne et heureuse année 2023 remplie de santé et de bonheur.

Yvon Daigle, Maire



*Joyeuses
Fêtes*



Yvon DAIGLE | Maire



Jean SIOU | Conseiller POSTE 1



Jean-Claude DROLET | Conseiller POSTE 2



Patrice FORCIER | Conseiller POSTE 3



2021 | 2025



Robert CHARRON | Conseiller POSTE 4



Jean-Pierre ARPIN | Conseiller POSTE 5



Jacque MATHIEU | Conseiller POSTE 6



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Louis a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 en vertu de l'article 148 du Code municipal.

Les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 se tiendront majoritairement les lundis à la salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis et débuteront à 20 h aux dates suivantes :

24 janvier (MARDI)

10 juillet

13 février

1^{er} août (MARDI)

6 mars

11 septembre

3 avril

2 octobre

1^{er} mai

6 novembre

5 juin

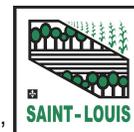
12 décembre (MARDI)

Donné à Saint-Louis, ce 14 décembre 2022.

Joscelyne Charbonneau

Directrice générale et greffière-trésorière

Résumé de la séance extraordinaire et ordinaire du conseil du 12 décembre



Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, le lundi 12 décembre 2022, à 19h30, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean Sioui, Patrice Forcier, Robert Charron, Jean-Pierre Arpin et Jacques Mathieu, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daigle, maire. Est absent, Jean-Claude Drolet. Est aussi présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoption des prévisions budgétaires 2023;

Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025;

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, le lundi 12 décembre 2022, à 20h00, à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers : Jean Sioui, Patrice Forcier, Robert Charron, Jean-Pierre Arpin et Jacques Mathieu. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daigle, maire. Est absent, Jean-Claude Drolet. Est aussi présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Administration générale

Adoption de l'ordre du jour;

Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022;

Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;

Transferts budgétaires;

Renouvellement de l'adhésion Fédération Québécoise des municipalités (FQM) 2023;

Païement règlement numéro 529-21 Programme de revitalisation;

Avis de motion et présentation du règlement numéro 542-22 visant l'instauration d'un programme de revitalisation : du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclusivement;

Avis de motion et présentation du règlement numéro 543-22 pour déterminer les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2023;

Avis de motion et présentation du règlement numéro 544-22 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité année 2023;

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;

Adoption du calendrier des séances du Conseil municipal 2023;

Sécurité publique

MRC des Maskoutains - Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les Services en Sécurité incendie de la MRC des Maskoutains – 04823-21069 – signature – autorisation;

Transport

Construction Brault : Autorisation de paiement - travaux garage municipal – décompte progressif # 1;

Construction Brault : Autorisation de paiement - travaux garage municipal – décompte progressif # 2;

Autorisation de paiement Electrifi-A Canada (facture 5775) - travaux garage municipal – 2^e et dernière partie des travaux

Autorisation de paiement Electrifi-A Canada (facture 5776) - travaux garage municipal ;

Autorisation de paiement Rochon Experts conseils : garage municipal;

Autorisation de paiement VCMA génie-conseil : garage municipal;

Autorisation de paiement : Excavation Roger Daigle : travaux ponceau rue Saint-Martin;

Autorisation de paiement : LB Infra Conseils Inc. : plans pour travaux de ponceau rue Saint-Martin;

Programme d'aide à la Voirie locale (Volet projets particuliers d'amélioration) – Circonscription électorale de Richelieu : dossier no 000332282-154120 (16) – 20220512-015;

Entretien des chemins d'hiver – Saint-Marcel-de-Richelieu;

Hygiène du milieu

MRC des Maskoutains - Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026 – Déclaration d'intérêt;

Aménagement, Urbanisme et Développement

Dépôt de la liste des permis émis au cours du mois de novembre 2022;

Demande de dérogation mineure 2022-06 : lot 3 802 424;

Service des Loisirs et Culture

Clôture de la séance

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LE MARDI, 24 JANVIER 2023 À 20 H

Inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment, est disponible les MERCREDIS, sur rendez-vous, entre 8h30 et midi et de 13h00 à 16h00. Prière de communiquer avec lui au 450-788-2631 poste **2003** avant de vous présenter.

Merci de votre collaboration

Contremaitre aux travaux publics

En cas d'urgence ou pour une demande de fermeture de l'eau à un chalet ou une maison, vous pouvez communiquer avec notre contremaitre aux travaux publics, M.Richard Drapeau au 450-779-9388

Récupération de piles au bureau municipal:

Vous n'avez qu'à déposer vos piles au bureau municipal durant les heures d'ouvertures. Les piles acceptées sont: AA, AAA, C, D et 9 volts.

Feu en plein air

Vous devez faire la demande pour un permis de feu auprès de Monsieur Jacques Mathieu au 450-788-2413



Régie d'aqueduc

AVIS IMPORTANT

La Régie d'Aqueduc Richelieu Centre demande la collaboration de tous les contribuables. En effet, le compteur intérieur et/ou le lecteur à distance à l'extérieur doit toujours être accessibles afin de permettre au coordonnateur de la Régie d'effectuer les réparations en tout temps, lorsque nécessaire.

Merci!

Jacqueline Lavallée
Directrice générale et greffière-trésorière



SPA de Drummond

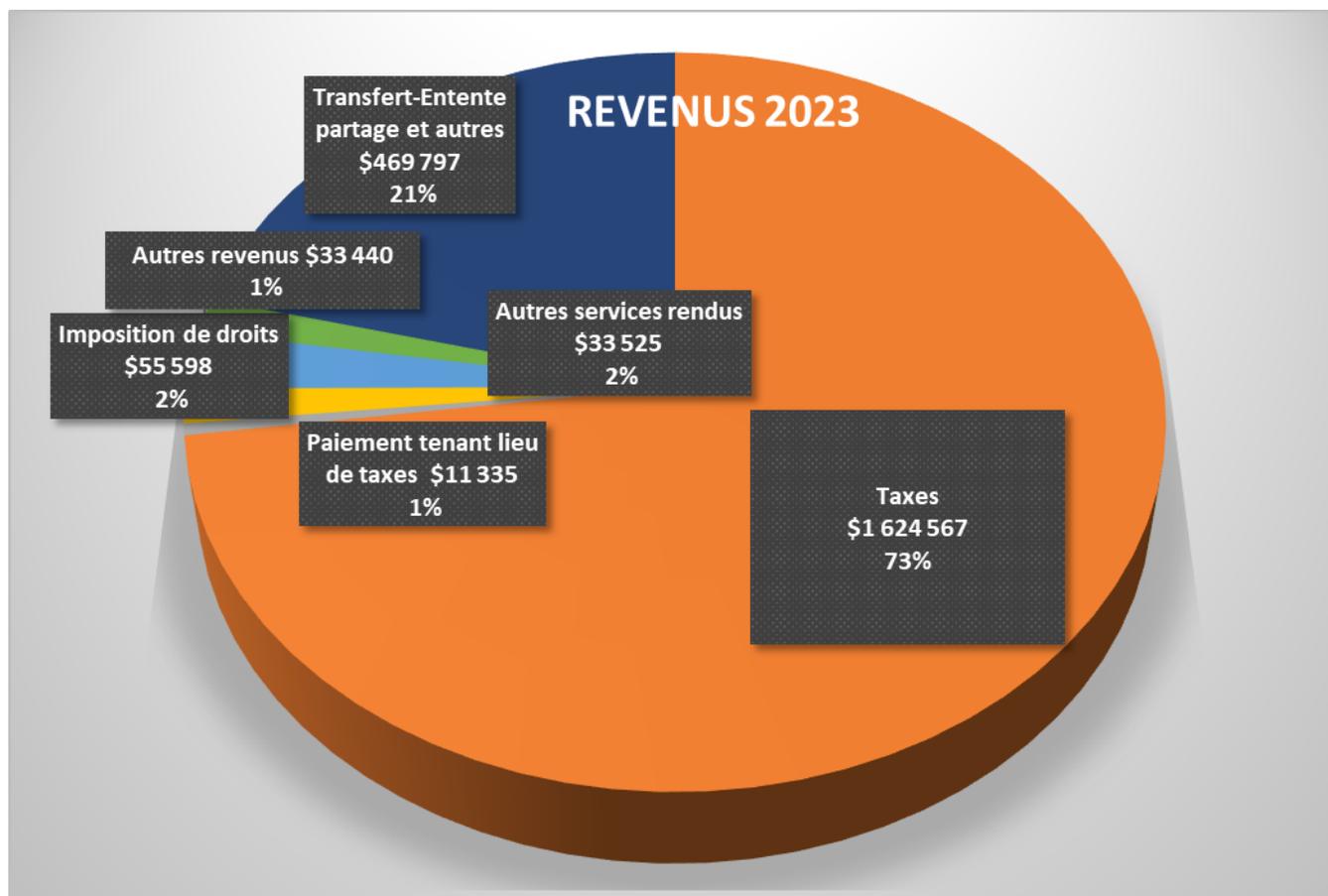
- Vous en avez assez des chiens errants sur votre terrain et de leurs matières fécales ?
- Vous en avez assez des aboiements incessants de jour ou de nuit ?
- Vous pouvez porter plainte à SPA Drummond en composant le **1-855-472-5700**.
- Pour une urgence les samedis et dimanches, contactez la Sûreté du Québec

Budget 2023— REVENUS



Le Conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2023 lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022.

REVENUS				
	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Taxes	1 624 567 \$	1 504 404 \$	120 163 \$	7,99%
Paiement tenant lieu de taxes	11 335 \$	3 850 \$	7 485 \$	194,42%
Autres services rendus	33 525 \$	26 245 \$	7 280 \$	27,74%
Imposition de droits	55 598 \$	29 900 \$	25 698 \$	85,95%
Autres revenus	33 440 \$	16 500 \$	16 940 \$	102,67%
Transfert-Entente partage et autres	469 797 \$	630 572 \$	(160 775 \$)	-25,50%
TOTAL REVENUS	2 228 262 \$	2 211 471 \$	382 205 \$	0,76%

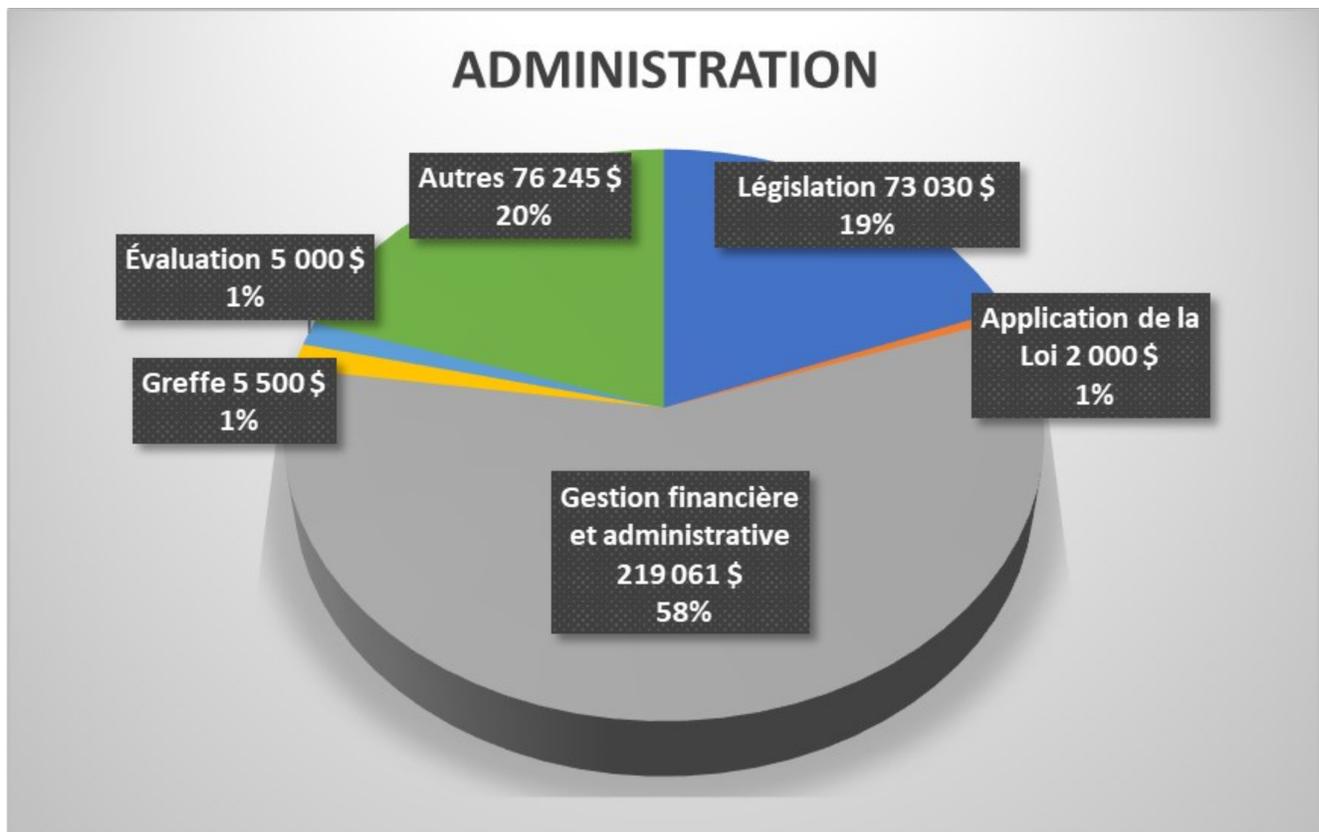


Budget 2023 – CHARGES (DÉPENSES)



ADMINISTRATION

	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Législation	73 030 \$	74 041 \$	7 377 \$	-1,37%
Application de la Loi	2 000 \$	2 000 \$	0 \$	0,00%
Gestion financière et administrative	219 061 \$	204 556 \$	16 927 \$	7,09%
Greffe	5 500 \$	5 500 \$	(6 950 \$)	0,00%
Évaluation	5 000 \$	5 000 \$	0 \$	0,00%
Autres	76 245 \$	75 657 \$	9 802 \$	0,78%
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	380 836 \$	366 754 \$	27 156 \$	3,84%



Budget 2023— DÉPENSES

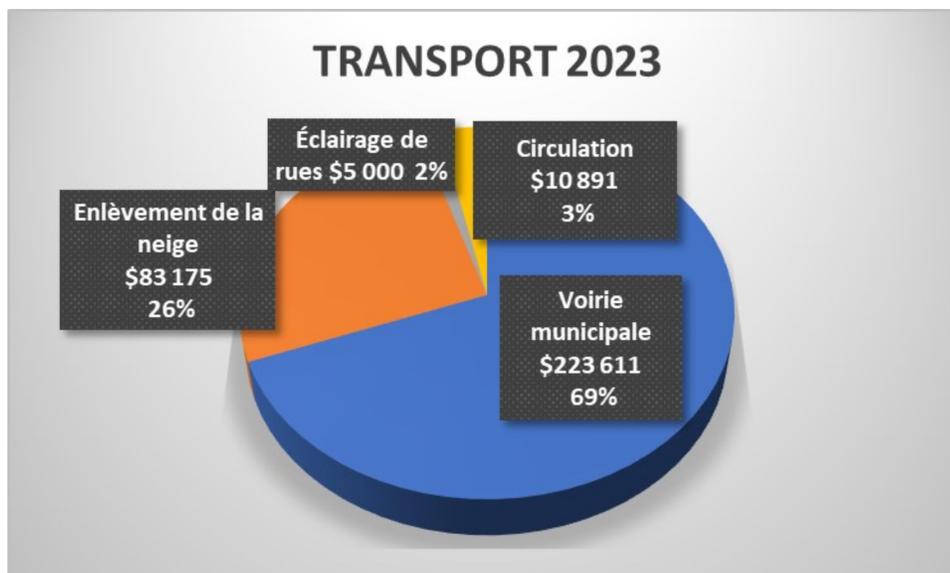
SÉCURITÉ PUBLIQUE

	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Police	115 260 \$	107 720 \$	7 540 \$	0,05%
Protection contre l'incendie	98 686 \$	93 217 \$	5 469 \$	5,87%
Protection civile	5 000 \$	5 000 \$	0 \$	0,00%
TOTAL Sécurité publique	218 946 \$	205 937 \$	13 009 \$	5,87%



TRANSPORT

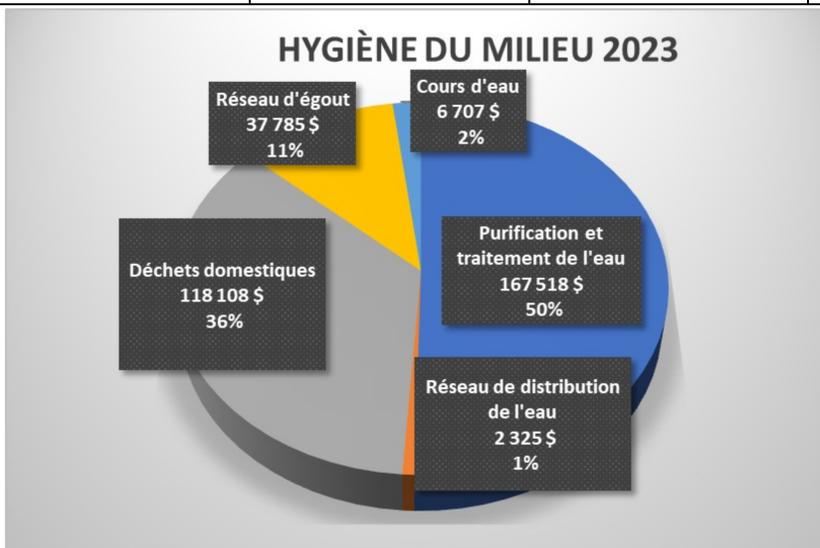
	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Voirie municipale	223 611 \$	217 343 \$	6 268 \$	2,88%
Enlèvement de la neige	83 175 \$	86 000 \$	(2 825 \$)	-3,28%
Éclairage de rues	5 000 \$	5 000 \$	0 \$	0,00%
Circulation	10 891 \$	9 402 \$	1 489 \$	15,84%
TOTAL Transport	322 677 \$	317 745 \$	4 932 \$	1,55%



Budget 2023— DÉPENSES

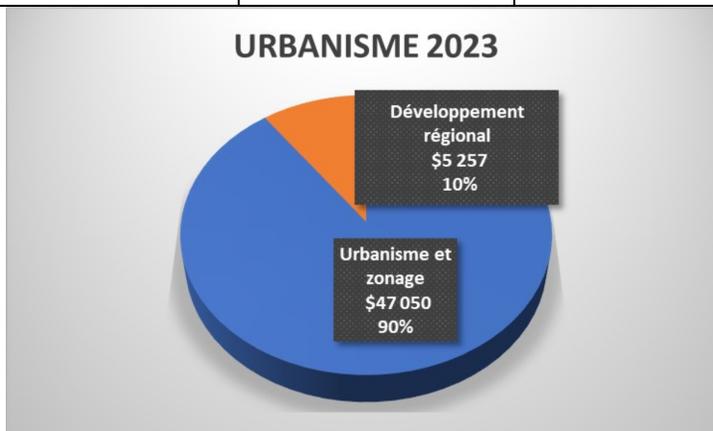
HYGIÈNE DU MILIEU

	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Purification et traitement de l'eau	167 518 \$	156 000 \$	11 518 \$	7,38%
Réseau de distribution de l'eau	2 325 \$	3 325 \$	(1 000 \$)	-30,08%
Déchets domestiques	118 108 \$	111 165 \$	6 943 \$	6,25%
Réseau d'égout	37 785 \$	38 883 \$	(1 098 \$)	-2,82%
Cours d'eau	6 707 \$	5 568 \$	1 139 \$	20,46%
TOTAL Hygiène du milieu	332 443 \$	314 941 \$	17 502 \$	5,56%



URBANISME

	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Urbanisme et zonage	47 050 \$	32 750 \$	14 300 \$	43,66%
Développement régional	5 257 \$	4 409 \$	848 \$	19,23%
TOTAL Urbanisme	52 307 \$	37 159 \$	15 148 \$	40,77%



Budget 2023 – DÉPENSES

LOISIRS ET CULTURE

	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Parcs et terrains de jeux	110 332 \$	108 579 \$	1 753 \$	1,61%
Bibliothèque	3 000 \$	3 000 \$	0 \$	0,00%
TOTAL Loisirs et Culture	113 332 \$	111 579 \$	1 753 \$	1,57%



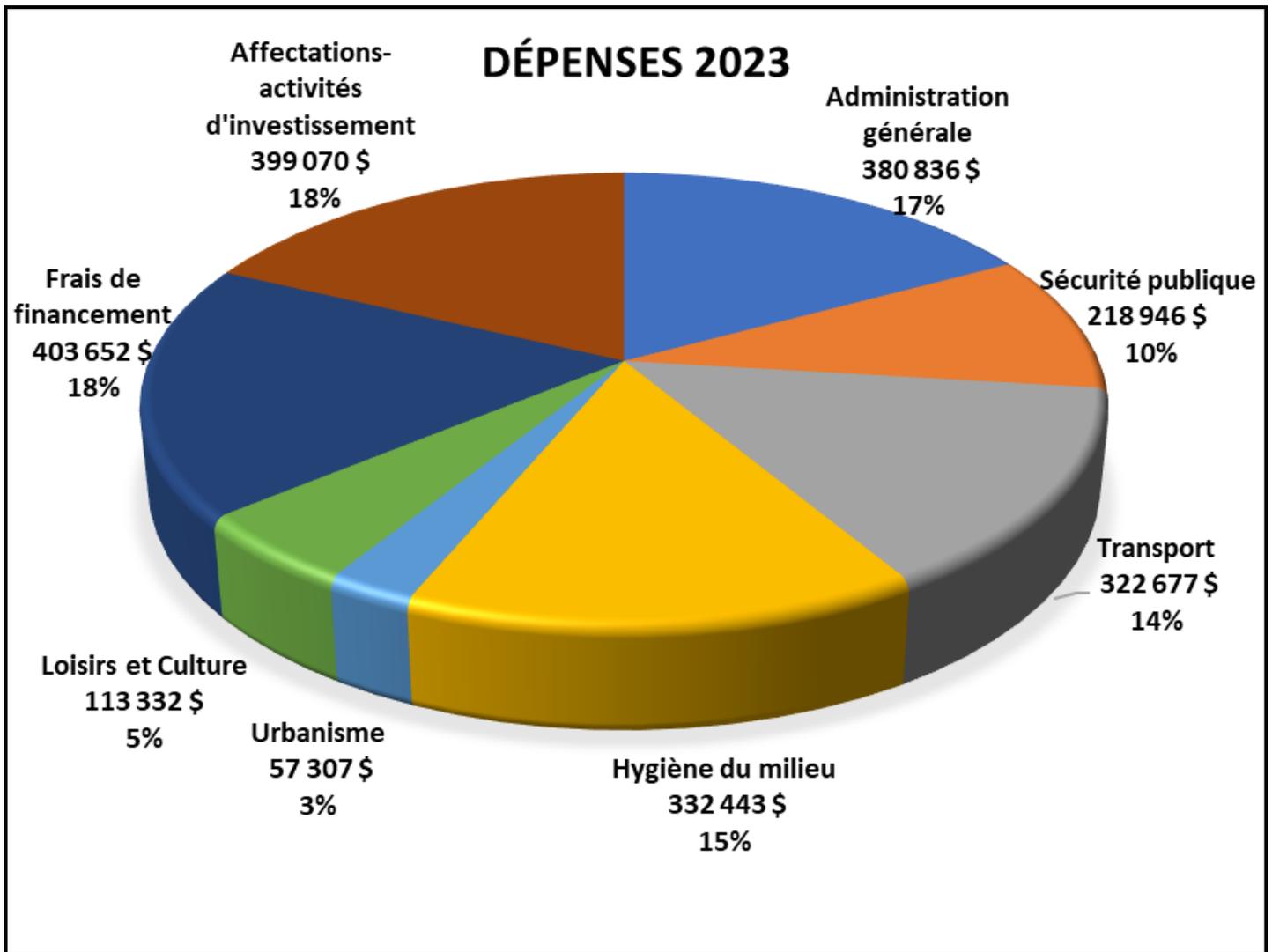
FRAIS DE FINANCEMENT

	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Frais de financement	403 652 \$	296 730 \$	106 922 \$	36,03%

AUTRES DÉPENSES

	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
Affectations - activités d'investissement	399 070 \$	560 626 \$	(161 556 \$)	-28,82%

Budget 2023— CHARGES (DÉPENSES) VENTILÉES



	2023	2022	ÉCART \$	ÉCART %
TOTAL DÉPENSES	2 228 262 \$	2 211 471 \$	16 791 \$	0,76%

Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

2023-2024-2025

C.M. ART. nos 953.1 ET 954



La Loi oblige les municipalités à adopter un programme triennal d'immobilisations. Cet outil de planification financière prévoit l'ensemble des projets d'immobilisations pour tous les Services municipaux ainsi que leur mode de financement que la Municipalité prévoit réaliser au cours des trois (3) prochaines années.

Ce programme dresse une liste de projets à réaliser et à planifier dans le temps. Il inclut également les modes de financement prévus pour les projets.

En cours d'année, les projets choisis sont présentés individuellement au conseil municipal pour que les membres puissent en faire une analyse détaillée et pour obtenir l'autorisation finale de la part dudit conseil pour leur réalisation et leur financement. Il est ainsi possible que des projets soient ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Vous trouverez ci-dessous le Programme d'immobilisations 2023-2024-2025 incluant le sommaire, le financement et la liste des projets adopté par le Conseil municipal à la séance extraordinaire du 12 décembre 2022:

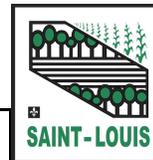
<u>2023</u>	MONTANT ESTIMÉ	FINANCEMENT
Construction : Garage municipal	1 482 100 \$	Règlement d'emprunt 537-21 : 1 107 100 \$ Subvention : Programme d'amélioration et de cons- truction d'infrastructures municipales (PRACIM) : 78 % 50 000 \$ (affectation suite à la vente de terrains appartenant à la municipalité) Montant à déterminer de l'ex- cédent de fonctionnement non affecté Montant à déterminer : em- prunt fonds de roulement
Clôture : nouveau garage muni- cipal	30 000 \$	Fonds général
Aménagement du stationne- ment et du terrain du nouveau garage (plantation d'arbres)	35 000 \$	Fonds général

Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 (Suite)



<u>2023</u>	MONTANT ESTIMÉ	FINANCEMENT
Aménagement intérieur du garage municipal (Espace de rangement, chauffage d'appoint, établi)	40 000 \$	Fonds général
Terminer les travaux piste cyclable	15 000 \$	Fonds général
Aménagement du Parc Centre récréatif et installation d'un gazebo	60 000 \$	Fonds de développement rural : 20 000 \$ Fonds Vitalisation Volet 4 – ministère des Affaires municipales (à confirmer) Fonds général
Amélioration du Centre récréatif	75 000 \$	Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
Aménagement du terrain (trottoir et aménagement paysager) – Édifice municipal côté rue Principale	20 000 \$	Fonds général
Aménagement de la Salle de conférence – Édifice municipale	20 000 \$	Fonds général
Aménagement de la nouvelle Salle communautaire – Édifice municipal	25 000 \$	Fonds général Subvention Programme Nouveaux horizons (en attente de la confirmation)
TOTAL 2023 :	1 802 100 \$	

Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 (Suite)



<u>2024</u>	MONTANT ESTIMÉ	FINANCEMENT
Construction d'un abri (prolongement du toit à la partie côté parc de l'Édifice municipale)	20 000 \$	Fonds général
Aménagement en bordure de la rive du rang Chauvin et Chemin de l'Éra- blière	100 000 \$	Fonds général Aide financière (En attente de la confirmation)
TOTAL :	120 000 \$	

<u>2025</u>	MONTANT ESTIMÉ	FINANCEMENT
Réfection de la rue Saint-Joseph	600 000 \$	Fonds général Aide financière à confirmer
TOTAL :	600 000 \$	

Budget 2023 : Saint-Louis maintient son taux de taxes

Lors de l'adoption du budget le 12 décembre dernier, le Conseil municipal a résolu de maintenir le même taux qu'en 2022 pour la taxe foncière générale soit à 0,4014\$ par 100\$ d'évaluation.

En 2023, le taux pour la taxe foncière agricole, se situe à 0,2923 \$ au 100 \$ d'évaluation, le même qu'en 2022.

Le budget total de la municipalité est de 2 228 262 \$ pour 2023. Pour 2022 le budget total était de 2 211 471 \$

Dans le contexte économique actuel, le conseil municipal est fier de vous présenter le budget 2023.

TAXATION ET TARIFICATION			
Projet de règlement 543-22	Taxe foncière générale (par 100 \$ d'évaluation)		
		2022	2023
Art. 1,1	Taux de base	0,4014 \$	0,4014 \$
Art. 1,2	Taux particulier à la catégorie résiduelle	0,4014 \$	0,4014 \$
Art. 1,3	Taux particulier à la catégorie des immeubles de 6 logements et plus	0,4014 \$	0,4014 \$
Art. 1,4	Taux particulier à la catégorie des immeubles industrielles	0,5620 \$	0,5620 \$
Art. 1,5	Taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentielles	0,5620 \$	0,5620 \$
Art. 1,6	Taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis	0,7620 \$	0,7620 \$
Art. 1,7	Taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles	0,2923 \$	0,2923 \$
Art. 1,8	Taxe foncière générale Police-incendie	0,1046 \$	0,1100 \$
Art. 1,9	Taxe foncière Voirie	0,0924 \$	0,1123 \$
Art. 1,11	Taxe spéciale règl.505-18 Fonds de roulement	0,0242 \$	0,0235 \$
Art. 1,12	Taxe spéciale règl.513-19 Édifice municipal	0,0256 \$	0,0172 \$
Art. 1,13	Taxe spéciale règl.533-21 Rang Prescott	0,0000 \$	0,0261 \$
Art. 1,14	Compensation pour services enlèvement des résidus domestiques, collectes sélectives et matières recyclables:		
	Résidences permanentes	238 \$	239,06 \$
	Chalets	158 \$	159,38 \$
Art. 1,14	Compensation pour le service de vidange des installations septiques:		
	Résidences permanentes dans le milieu rural	100 \$	105 \$
	Chalets	50 \$	52,50 \$
Art. 1,15	Tarif base pour l'eau (incluant 100 mètres cube d'eau) 0,64\$ excédent tarif de base	127 \$	127 \$
Art. 1,16	Tarif pour entretien annuel égout sanitaire	186,45 \$	178,41 \$
Art. 1,17	Tarif règl. 432-13 compensation égout	315,95 \$	316,44 \$
Art. 1,17	Taux taxe spéciale règl. 432-13	0,0300 \$	0,0290 \$

TAXATION 2023: MAISON UNIFAMILIALE ÉVALUÉE À 175 000\$

VARIATION – TAXATION IMPACT SUR LE COMPTE DE TAXES

VALEUR MOYENNE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE : 175 000 \$

	ÉVALUATION:	Terrain	bâtiment	TOTAL			
		45 000,00 \$	130 000,00 \$	175 000,00 \$			
			2022	2023	Variation		
Art. 1,9	Foncière voirie		161,70 \$	196,53 \$	34,83 \$	22%	
Art. 1,17	Règl. 432-13 (égout ensemble)		52,50 \$	50,75 \$	(1,75) \$	-3%	
Art. 1,15	Eau (fixe)		127,00 \$	127,00 \$	- \$	0%	
Art. 1,14	Ordures-collectes sélectives		237,68 \$	239,06 \$	1,38 \$	1%	
Art. 1,17	Égout sanitaire		315,95 \$	316,44 \$	0,49 \$	0%	
Art. 1,8	Foncière police-incendie		183,05 \$	192,50 \$	9,45 \$	5%	
Art. 1,16	Entretien égout		186,45 \$	178,41 \$	(8,04) \$	-4%	
Art. 1,11	Règl. 505-18 fonds de roule-		42,35 \$	41,13 \$	(1,23) \$	-3%	
Art. 1,1	Foncière résiduelle		702,45 \$	702,45 \$	- \$	0%	
Art. 1,12	Règl.513-19 Bureau municipal		44,80 \$	30,10 \$	(14,70) \$	-33%	
				2 074,36 \$			
Art. 1,17	Régl. 533-21 rang prescott		- \$	45,68 \$	45,68 \$		
			TOTAL	2 053,93 \$	2 120,04 \$	66,11 \$	3%



Vers le 150^{ème} anniversaire de la paroisse de Saint-Louis

**Je désire
m'impliquer**

Nous avons besoin de vous!!!

Pour toutes questions relatives à ce projet, veuillez communiquer au Bureau municipal au 788-2631, poste 2001 dg@saint-louis.ca

Fermeture du bureau municipal



Commission des loisirs de Saint-Louis



Liste du conseil d'administration 2022

Nom	Fonction	Numéro de téléphone
Éric Pesant	Président	514-966-0094
Julie Charron	Vice-Présidente	581-993-2760
Lucie Latour	Directrice	450-888-5155
Geneviève Ste-Marie	Directrice	450-501-0062
Simon Claing	Directeur	450-888-5146
Frédéric Falardeau	Directeur	450-502-0022
Lyne Labelle	Secrétaire-trésorière	450 788-2365
Jean-Pierre Arpin	Conseiller municipal	450-788-2726
Jacques Mathieu	Conseiller municipal	450-788-2413

Prochaine assemblée : LUNDI 30 JANVIER 2023 À 19h30

TOURNOI DE POKER AU PROFIT DU CENTRE RÉCRÉATIF DE ST-LOUIS

4 février 2023 à 19h00
Centre Récréatif de St-Louis
(100, rue Messier)

2^e ÉDITION

Coût : 45\$ / billet

Réservez rapidement
Seulement 100 billets

Chronométré
avec «small blind»
et «big blind»

Vrai tournoi
avec 8 bourses



18 ans et plus

Service de
bar sur place

Buffet froid
servi en soirée

Tirage de 100\$ pour les billets achetés avant le 18 janvier inclusivement

Billets et information : Simon Claing au 450 230-6643 ou 579 445-1079

Calendrier des collectes et des activités



Corridor de sécurité

SENSIBILISATION AU CORRIDOR DE SÉCURITÉ DANS LA MRC DES MASKOUTAINS

Boucherville, le 30 novembre 2022 - Les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) de la MRC des Maskoutains en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ainsi que de nombreux services d'urgence du secteur, effectueront demain, le 1er décembre, une opération de sensibilisation portant sur le respect du corridor de sécurité.



L'opération qui se déroulera principalement en matinée, aura volet préventif et un volet opérationnel. Des représentants de la SQ, du MTMD, de la police du Canadien National, du Service de sécurité incendie de Saint-Hyacinthe, des ambulanciers de Dessercom ainsi que des contrôleurs routiers de la SAAQ, se réuniront à la jonction des bretelles d'accès de l'autoroute 20 est et ouest et du rang Saint-Édouard à Saint-Liboire. Ils remettront des dépliants contenant des conseils et des messages explicatifs concernant la manœuvre à effectuer à l'approche d'un véhicule immobilisé le long de la voie publique. Simultanément, des opérations en matière de sécurité routière auront lieu sur le réseau autoroutier du secteur.

La mesure du corridor de sécurité est entrée en vigueur le 5 août 2012. Elle vise à protéger ces personnes qui risquent leur vie pour protéger celle des autres. Le corridor de sécurité correspond à l'espace que le conducteur doit laisser, dans certaines circonstances, entre son véhicule et celui qui est immobilisé en bordure de route ou sur celle-ci. La manœuvre doit être exécutée lorsqu'un véhicule d'urgence, un véhicule de surveillance ou une dépanneuse est immobilisé et que ses équipements d'urgence sont actionnés. Le conducteur doit créer un corridor de sécurité en ralentissant, puis en s'éloignant du véhicule immobilisé, après s'être assuré de pouvoir le faire sans danger.

La Sûreté du Québec et ses partenaires souhaitent diminuer les comportements téméraires sur les réseaux de transport. Consultez la [Stratégie en sécurité des réseaux de transport 2021-2026](#), « La vie humaine, au cœur de nos actions » pour plus de détails. Bonne route.

Ferme JP & ML Forcier

La municipalité tient à féliciter
Jean-Pierre Forcier et Martin Forcier
Pour leur titre de Championne régionale du Club de l'Excellence
en matière de qualité du lait !
Félicitation !



Agropur est heureuse de remettre à la Ferme JP & ML Forcier de Saint-Louis, le titre de Championne régionale du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait! 🏆

Les propriétaires Jean-Pierre Forcier et Martin Forcier représentent la 3^{ème} génération à la tête de la ferme familiale. Dans le but de veiller au bien-être de leurs animaux, les propriétaires utilisent notamment depuis 2019 un robot de traite.

Le Grand champion de cette 34^e édition sera annoncé le 8 février prochain, lors de notre Assemblée générale annuelle. Le prix Qualité du lait du Club de l'Excellence d'Agropur récompense les fermes laitières membres de la coopérative pour leurs résultats d'exception. Félicitations aux membres intronisés dans le Club!

Bienvenue aux Membres de la FADOQ
les Mardis après-midi
de Midi à 17hrs pour les activités
(les cartes , bingo et la pétanque)

Brunch Age d'or,

Retour du brunch Club de l'Age d'or aura lieu le
dimanche 8 janvier 2023

Le coût du repas est de \$10.00 et il est gratuit pour les
10 ans et moins.



De 10h à midi
au Centre récréatif de Saint-Louis.

Bienvenue à tous,
Club Fadoq de Saint-Louis



Célébrations du Temps des Fêtes

Célébrations du Temps des Fêtes

Célébration du pardon : 18 décembre 2022
Saint-Jude à 14h00

Veille de Noël 24 décembre 2022
Saint-Barnabé-Sud à 19h00
Saint-Bernard à 22h00
Saint-Jude à minuit

Jour de Noël 25 décembre 2022
La Présentation à 10h00

Jour de l'An 1^{er} janvier 2023
Saint-Barnabé-Sud à 10h30



NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Beaucoup de nouveautés pour la période des fêtes!

Horaire spécial de décembre :

Ouvert le mardi 27 décembre pm et soirée

ROMAN QUÉBÉCOIS:

- La reine de rien (Geneviève Petterson)
- Mères sans surveillance – Jess à la dérive T.2 (JoÈve Dupuis)
- Ce qui se passe au camping reste au camping (Amélie Dubois)

ROMAN POLICIER :

- Illusion de lumière (Louise Penny)
- Un long retour (Louise Penny)
- Les cibles (Chrystine Brouillet)

ROMAN ADULTE :

- Depuis l'au-delà (Bernard Weber)

BD ADULTE :

- Magasin Général – Marie T.1 (Loisel et Tripp)
- Magasin Général – Serge T.2 (Loisel et Tripp)

BIOGRAPHIE :

- L'iceberg ou comment je suis devenu (Hugo Girard)

DOCUMENTAIRE ADULTE :

- Parler vrai (Manon Massé)
- La ferme impossible (Dominic Lamontagne)
- Bien vivre l'allaitement (Allard et Desrochers)
- Le savon noir 1000 idées (Isabelle Louet)

BD:

- Céleste la Licorne v.2 Sauvons les arcs-en-ciel (Geneviève Guilbault)
- Défense d'entrer! v.4 Catastrophes en cascade (Héroux)

ROMAN JEUNESSE :

- Jefferson fait de son mieux (Jean-Claude Mourlevat)
- Une pêche extraordinaire! #61 (Geronimo Stilton)

JEUNESSE:

- C'est mon corps! (Élise Gravel)
- La naissance (Agnès Rosenstiehl)



**Nous sommes à la recherche
de bénévoles.**

**Si vous êtes intéressé
Communiquer avec la
responsable**

**Madame Isabelle Leclerc
450 788 2631 poste 8**



De retour le mardi 10 janvier avec les nouveautés!

Prévention incendie

Avec les temps des fêtes qui approche, voici quelques conseils de prévention incendie;



Arbre de Noël

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Si vous choisissez un arbre naturel :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

Renseignez-vous auprès de votre municipalité avant de vous débarrasser de votre arbre; plusieurs organisent des collectes pour transformer les arbres en compost.

Lumières décoratives

Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.

Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.

Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.

Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.

N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.

Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.

Ne surchargez jamais le circuit électrique.

Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.

Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Cordon de rallonge

Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.

Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.

Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.

Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.

Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.

Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.

N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

Les kiosques SARCA Mobile



Le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) reste présent pour tous les résidents adultes de 16 ans et plus de la MRC des Maskoutains. Peut-être avez-vous rencontré Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, à son kiosque SARCA lors d'un marché de Noël ou d'une Matinée Gourmande? Elle est présente afin de faire connaître les services qui vous sont offerts gratuitement directement dans votre municipalité. N'hésitez à aller la questionner sur les différents programmes proposés à l'éducation aux adultes ou

pour recevoir un objet promotionnel gratuit. Parfois, le retour aux études n'est pas dans vos plans, mais en ayant l'information, vous pourriez en faire bénéficier un ami ou un membre de la famille!

Voici un rappel des services offerts :

- Évaluation du dossier scolaire et accompagnement vers le retour aux études s'il y a lieu.
- Information et orientation scolaire et professionnelle.
- Accompagnement vers l'équivalence de 5^e secondaire (TENS) et du test de développement général (TDG).
- Préalables scolaires pour l'industrie de la construction (CCQ).

L'équipe SARCA vous souhaite une merveilleuse nouvelle année remplie d'accomplissement et de plaisir!

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.



450 746 7000

 **Desjardins**

Coopérer pour créer l'avenir

Joyeuses fêtes!

Toute l'équipe de CoopTEL tient à vous souhaiter un joyeux temps des fêtes entouré des gens que vous aimez.



COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

CoopTEL Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) coopTEL.ca